

285

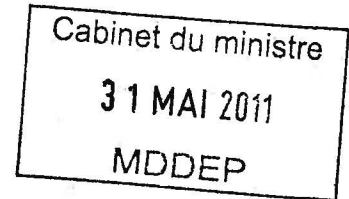
CR3

Projet d'élargissement de la route 277
entre Saint-Henri et Saint-Anselme

6211-06-122

St-Henri de Lévis, le 30 mai 2011

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique
Projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

Monsieur Arcand,

Suite à la réunion tenue le mercredi 11 mai 2011 à la salle multifonctionnelle au 243, rue Principale à Saint-Anselme, nous demandons la tenue d'une audience publique pour le projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme.

Nous sommes propriétaires de la Ferme Bruneau et fils inc. ainsi que de l'Érablière commerciale Réal Bruneau. Nous considérons excessive la largeur prévue du terre-plein central. De plus, nous craignons les impacts négatifs de l'abolition de l'accès direct de notre commerce à la route 277.

Pour ces raisons, nous réclamons la tenue d'une audience publique.

Merci de votre collaboration


Réal Bruneau


Steve Bruneau


Eric Bruneau


Hélène Labrie

Ferme Bruneau et fils inc.
115, Grande-Grillade
Saint-Henri de Lévis (Québec)
G0R 3E0

Saint-Anselme, le 30 mai 2011

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique - Projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

Monsieur le Ministre,

La présente fait suite à la séance d'information du 11 mai dernier à la salle multifonctionnelle de Saint-Anselme concernant le projet cité en objet. Nous désirons vous informer que le projet présenté lors de cette séance nous préoccupe à certains égards, préoccupations que nous vous exposons ci-après. À cet effet, nous demandons la tenue d'une médiation dans le cadre d'une audience publique.

Il est important de mentionner que nous ne sommes pas contre le projet en soi, mais plutôt contre l'ampleur de celui-ci et la façon dont il a été conduit.

Voici nos principales préoccupations :

- 1) Notre première préoccupation est l'empiètement sur les exploitations agricoles et les érablières de chaque côté de la route due à une largeur excessive du terre-plein (15 m). De plus, le tracé empiète davantage du côté est que du côté ouest créant une iniquité. Tout cela engendre des pertes de revenus pour notre exploitation agricole ;
- 2) À cause de la largeur proposée du terre-plein, la faible largeur de terre restante entre la route projetée et la haie brise-vent existante rendra plus difficile les différents travaux cultureux, que ce soit au niveau de la machinerie agricole (manœuvres plus difficiles) ou encore au niveau de la culture elle-même ;
- 3) Nous voulons le retrait complet de la boucle de virage située sur nos terres. La boucle proposée par le promoteur a pour but de desservir les cinq résidences situées du côté ouest de la route. Ceci ne justifie pas la nécessité d'avoir une infrastructure qui permettra d'effectuer des virages pour tous les types de véhicules, d'autant plus qu'il n'y a pas de commerce dans ce secteur ;

- 4) À la limite des deux (2) municipalités, pour les usagers du côté est de la route, l'absence d'un demi-tour dans le terre-plein central permettant un accès direct à la route (direction sud) à partir de notre érablière et de nos champs est contraignant. Pourtant, on trouve des demi-tours dans le secteur pour se rendre à St-Henri. L'ajout d'un demi-tour ne nous a jamais été présenté, ni proposé par le promoteur ;

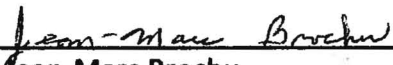
Nous sommes ouverts à tout processus de médiation afin de minimiser le plus possible les impacts négatifs qu'aura ce projet sur nos terres agricoles. En effet, soyez assurés que nous sommes toujours disposés à collaborer pour l'élargissement de la route 277. De façon à rendre ce projet plus équitable, nous avons des propositions à soumettre qui pourraient satisfaire les deux (2) parties.

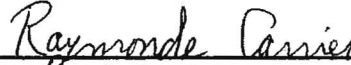
Cependant, nous demeurons toujours avec des interrogations concernant, entre autre, le comportement et l'attitude du Ministère des Transports et de Génivar à notre égard au cours de l'élaboration du projet dans notre secteur.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos préoccupations.


Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

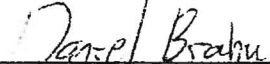
Propriété # 23 :


Jean-Marc Brochu



Raymonde Carrier


Jérôme Brochu, ing.

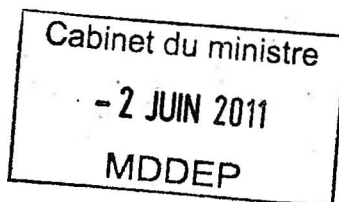

Michel Brochu, ing. jr


Daniel Brochu, ing. jr

Propriété # 22 :


Yvon Brochu

31 mai 2011
Saint-Henri
Projet Route 277



André Turcotte et Sonya Denis

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand

À qui de droit,

Cette lettre est pour vous informer que nous sommes partiellement en désaccord avec le projet de la route 277. Nous sommes extrêmement conscient que la route 277 aurait bien besoin d'être réaménagée et se, de façon plus sécuritaire. Cependant, nous trouvons que le ministère des transports abuse un peu trop de ses pouvoirs. C'est tout à fait contre les droits de la personne de déloger les gens et détruire des maisons qui ont un patrimoine ancestral en plus d'anéantir des érablières et des terres agricoles de plusieurs centaines d'années. Pourquoi, lorsque le ministère entreprend de nouveau projet, ne pense-t-il pas au citoyens qui sont établis depuis des décennies et qu'il ne pense qu'à tout détruire pour atteindre son but ? C'est bien beau l'argent, mais ça ne remplace en rien ce que les gens éprouvent envers leurs biens.

Nous savons aussi que les conditions climatiques en hiver sont très difficiles sur la route 277 en raison des forts vents. Plus précisément au sud de la Petite-grillade jusqu'aux érablières de M. Bruneau et M. Turcotte. Il y environ dix ans, des réparations avaient été effectuées afin de rendre les conditions routières plus favorables soit en relevant la hauteur de la chaussée et en excavant les faussés. Cependant, cela n'a rien changé, maintenant les vents et la neige balayent la chaussée et la rendent ainsi plus glissante.

Il y a aussi le fameux terre-plein de quinze mètres qui s'éparerait les deux voies. C'est tout à fait ridicule de construire un tel terre-plein qui nécessitera de détruire une partie des terres agricoles et des érablières le long de la route où il poussera de l'herbe et d'autres mauvaises herbes où il faudra payer pour l'entretien de celui-ci. Ne devrait-il pas construire un moins large terre-plein et imposer des limites de vitesse comme ils l'ont fait dans les quartiers résidentiels ou les zones scolaires ? Cela ferait bien moins de ravage au plan naturel et résidentiel. De plus, pourquoi un tel terre-plein serait-il utile entre les deux érablières ? Il ne vaut pas ! Les vents sont bloqués par les arbres de l'érablière. De plus, M. Real Bruneau, propriétaire d'une érablière aux attractions commerciales et touristiques n'aura pas d'accès pour son entrée pour les gens en provenance de Saint-Henri comme il était déjà décidé sur les plans. C'est ridicule, les gens devront faire un détour et se rallonger de plusieurs kilomètres pour ensuite retourner sur leurs pas et atteindre leur destination en plus de s'aventurer dans un carrefour giratoire où la loi est de céder le passage et que, comme nous le savons, certains automobilistes ne le feront pas et en résultera des accidents. Cela est tout à fait une perte de temps.

En tant qu'ancien camionneur qui a parcouru les routes du Canada et des États-Unis pendant longtemps, des routes croches et en mauvais état j'en n'est vu. Cependant, lorsqu'il était temps de les restaurer, le ministère des transports ne détruisait pas tout sur son passage. En continuant, si le ministère voudrait avoir une meilleure relation avec

31 mai 2011
Saint-Henri
Projet Route 277

André Turcotte et Sonya Denis

les citoyens, devrait-il pas faire plus de consultations publiques avant d'établir ses plans et de les imposer aux gens.

Moi André Turcotte, propriétaire de l'érablière située au 801 route Kennedy, à Saint-Henri, ne cédera aucunes de ses érables, car pour l'instant les plans établis me semble beaucoup trop abusif et qu'il aurait d'autres moyens de réaménager la route 277. Le ministère ne prendra aucune partie dans mon érablière s'il ne réajuste pas son projet en faveur des citoyens qui payeront pour le réaménagement surtout qu'un terre-plein de cinq mètres serait amplement suffisant comme sur la route Campagna. De plus, chacun a son mot à dire sur le réaménagement de la route 277, puisque se seront nous qui en résulteront des désavantages que cela engendrera.

Sonya Denis André Turcotte